

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : Mme G. GALLOIS – Mrs A. KEDZIERSKI – D. WICQUART (procuration donnée à V. JACINTO)

Madame Michèle COURTI a été nommée secrétaire

I – ACCUEIL ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DES ENFANTS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux 3 délégués du conseil des enfants : Héloïse FOURNIEZ, Arthur HALLARD et Léandre LAMAIRE et les félicite pour leur brillante élection. Il rappelle que le Conseil des enfants existe depuis 9 ans.

Monsieur le Maire remercie Mesdames Maggy DESCENDRE, Valérie JACINTO, Catherine CHARLOT pour leur implication dans le projet du Conseil des enfants. Il remercie également Madame Isabelle CALOONE souffrante et excusée pour le Conseil.

Arthur HALLARD précise que 12 candidats s'étaient présentés pour l'élection au Conseil des enfants.

Le thème retenu cette année est « notre village à l'heure anglaise ». Deux projets avaient été envisagés initialement : un voyage en Angleterre et un jumelage avec un village anglais mais ces souhaits ne sont pas réalisables.

Héloïse FOURNIEZ présente les projets retenus cette année. Elle détaille les deux premiers :

- L'achat de livres pour la bibliothèque (livres pour tous les âges)
- L'installation de nouvelles décorations dans la cour de l'école : cabine téléphonique, taxi, garde, bus)

Léandre LAMAIRE présente le 3^{ème} projet :

- Il consiste en une exposition sur le thème de la culture anglaise à laquelle seraient conviés les parents de l'école et les aînés qui ont répondu à la carte de vœux confectionnée par les élèves en fin d'année 2017.

Cette exposition prévue le vendredi 1^{er} juin au soir et le samedi matin 2 juin de Juin serait complétée par

- un atelier jeu (scrabble, jeu des 7 familles...)
- un atelier saveurs : Tea time le vendredi soir et Breakfast le samedi matin

Pour répondre à une question de Madame Catherine CHARLOT, les enfants élus précisent les emplacements prévus pour les nouvelles décorations qui seront installées dans la cour de l'école. Ils indiquent également qu'ils souhaitent enlever les décorations des « 4 saisons » qui sont installées depuis une quinzaine d'années et sont abîmées.

Les 3 élus ont listé les besoins en matériel : peintures, panneaux en bois et émettent la possibilité d'effectuer le tracé par projection pour pouvoir obtenir des dessins conformes.

Monsieur le Maire félicite les 3 élus pour ce beau projet qui va nécessiter beaucoup de travail. Il précise que les agents techniques de la commune apporteront volontiers leur aide ; il suggère d'acheter les livres rapidement de façon à pouvoir communiquer et informer les habitants de la Commune du projet de l'école. Madame Catherine CHARLOT insiste sur le dynamisme qui anime le conseil des enfants.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, à l'ensemble du projet.

Le matériel (panneaux, peinture) doit être commandés dès maintenant pour que les réalisations puissent être finalisées d'ici l'exposition. Une fiche action va être préparée pour lister le travail à faire en partenariat avec les services techniques, la médiathèque et les élus en charge de l'école.

II – LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2018

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2018.

Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

III - DELIBERATION CONCERNANT L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLU2 ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN - N° 2018-02-20.01

I. Présentation du PLU2 arrêté :

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant 85 communes de la MEL, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a arrêté le projet « PLU2 » le 19 octobre 2017, corrigé par délibération du 15 décembre 2017.

Cette révision du PLU est indispensable pour développer un projet de territoire répondant aux nouveaux défis de développement de la métropole, aux besoins de sa population et aux évolutions des politiques sectorielles locales et nationales (aménagement, logements, déplacements, économie, espaces naturels et agricoles, eau, lutte contre le changement climatique et maîtrise de la consommation énergétique...).

Ainsi, dans la continuité des orientations et objectifs définis par le SCoT approuvé le 10 février 2016, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de PLU2 arrêté porte les grandes orientations d'aménagement du territoire.

Quatre axes stratégiques sont retenus pour le développement de notre Métropole :

- *Un nouvel élan en matière d'attractivité et de rayonnement ;*
- *Un aménagement du territoire performant et solidaire ;*
- *Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental ;*
- *Une métropole facilitatrice pour bien vivre au quotidien.*

En cohérence avec le PADD et dans le respect des contextes communaux et particularités locales, des orientations d'aménagement et de programmation et le règlement déterminant l'occupation des sols ont été déclinées :

- *Pour traduire les grandes orientations des plans et programmes adoptés par notre Conseil ou d'autres personnes publiques (PDU, PLH, ...)* ;

- *Pour créer les conditions de l'attractivité du territoire en associant développement des grands équipements et grands secteurs de développement ;*
- *Pour promouvoir l'exemplarité environnementale en préservant (corridor écologique, zone tampon..), voire en sanctuarisant, les zones les plus sensibles (zone humide, zone naturelle écologique, aire d'alimentation des captages grenelles de vulnérabilité totale...), mais également en élaborant des règles favorisant la transition énergétique, la santé.... Cette recherche de l'exemplarité environnementale s'inscrit par ailleurs par l'obligation de réaliser une évaluation environnementale du PLU ;*
- *Pour renforcer les grands équilibres du territoire métropolitain (équilibre entre zones urbaines et zones agricoles, naturelles, forestières, compte foncier en extension) et faire émerger le projet agricole du territoire ;*
- *Pour permettre un développement contextualisé des milieux urbains dont les spécificités ont été identifiées au SCoT et dans le diagnostic;*
- *Pour permettre le maintien et la création d'emplois sur le territoire et créer les conditions de son attractivité grâce à la disponibilité de fonciers dédiés aux activités économiques ;*
- *Pour renforcer la qualité des cadres de vie grâce à l'urbanisme de projet et la protection des spécificités des milieux urbains (patrimoine, nature en ville...);*
- *Pour promouvoir une offre commerciale équilibrée sur l'ensemble du territoire, en encadrant le commerce et notamment les pôles commerciaux ;*
- *Pour accompagner le projet de territoire et les projets des personnes publiques tierces en réservant le foncier nécessaire à la réalisation d'équipements publics en identifiant des emplacements réservés, leur objet et leur bénéficiaire (MEL, commune, Etat...).*

Le projet « PLU2 » ainsi adopté par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille est consultable :

- *Sur le site de la MEL « espace communes et partenaires »*
- *Au secrétariat de la Mairie via une clef USB comportant le projet « PLU2 » adopté par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille*
- *Au siège de la MEL où l'intégralité du projet de PLU2 est consultable en format papier*

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la révision générale:

En application de l'article L.153-33 du code de l'urbanisme, le projet « PLU2 » adopté par le Conseil métropolitain doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

Bien que non couverte à ce jour par le PLU ainsi révisé, notre commune est appelée à se prononcer sur le projet métropolitain.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le PLU2 arrêté et les avis émis dans le cadre de la consultation seront soumis à une enquête publique prévue à l'automne 2018.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet de PLU2 ainsi présenté et des discussions en séance :

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de PLU2 arrêté par le Conseil métropolitain par 9 Voix Pour, 0 Voix Contre et 3 Abstentions. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

IV - DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION A L'OPERATION « REFERENTS CITOYENS » - N° 2018-02-20.02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le dispositif « référents citoyens » proposé par la gendarmerie nationale et présenté aux habitants de la Commune lors d'une réunion publique organisée le 10 février dernier.

Le dispositif des référents citoyens vise à permettre un échange privilégié entre un riverain attentif à son environnement et un militaire de gendarmerie, correspondant privilégié.

Le référent citoyen doit être attentif à tout événement inhabituel dans son quartier : voiture inconnue, démarchage suspect, dégradations ; il contactera téléphoniquement la brigade ou le correspondant de la gendarmerie. Celui-ci saisira toute occasion pour attirer l'attention du référent citoyen sur un signalement de véhicule ou mise en garde en raison du mode opératoire.

L'action du référent citoyen est principalement préventive.

Le dispositif vise avant tout à dissuader des personnes souhaitant cambrioler des habitations, dégrader ou voler des véhicules, démarcher des personnes vulnérables aux fins d'abus de faiblesse ou d'escroquerie.

Ce dispositif a vocation à créer une chaîne de vigilance et d'alerte.

le Conseil municipal émet un avis favorable et souhaite l'adhésion de la Commune à ce dispositif par 12 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur l'Adjoint en charge de la sécurité contactera le Major de gendarmerie de la Brigade d'Hallennes lez Haubourdin pour la mise en place de ce dispositif.

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN présente les différents panneaux qui peuvent être apposés à l'entrée du village. Il précise également que le dispositif est souple : les référents peuvent facilement entrer dans le dispositif ou en sortir.

V – INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1° - Commission jeunesse

Ecole

PEDT

Madame Catherine CHARLOT évoque le conseil d'école qui s'est réuni le 9 février. Il a donné un avis favorable pour maintenir la semaine à 4 jours et les avis de l'école et de la Mairie ont été transmis aux services académiques.

Effectifs

Madame Catherine CHARLOT évoque également le problème des effectifs qui sont en baisse. Le maintien des trois classes est assuré à la rentrée de Septembre 2018 mais elle insiste sur l'importance de maintenir des effectifs suffisants dans les années à venir.

Journées Portes ouvertes

Organisées du 10 au 16 février en 3 demi-journées d'accueil, elles ont accueilli beaucoup de familles d'élèves ainsi qu'une famille venue découvrir l'école.

Cette manifestation a permis de mettre en évidence l'implication de tous les acteurs de la vie de l'école : parents, médiathèque, APE qui se sont mobilisés pour la réussite de l'évènement. Pour les prochaines portes ouvertes, il a été suggéré une communication plus importante avec panneaux à l'entrée du village et information auprès de toute la population.

Madame Catherine CHARLOT précise que les parents apprécient l'effort fait par la Municipalité pour l'introduction d'éléments bio pour les repas de la cantine.

Une réunion de la commission est fixée au lundi 19 mars 2018 en mairie, à 10 h 00.

2° - Commission finances

Monsieur le Maire rappelle la date de la prochaine réunion de la commission Finances programmée le mardi 27 mars à 20h15 en mairie.

Il demande à chaque responsable de commission de prévoir, avec les membres de sa commission, les achats à effectuer en 2018 de façon à pouvoir inscrire au budget les dépenses correspondantes que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Il demande également de transmettre les chiffres au secrétariat dès qu'ils sont établis pour la préparation du budget.

3° - Commission animation, culture

Ensemble Musical des Weppes

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE a participé à l'Assemblée Générale de l'association qui s'est tenue à Radinghem le mardi 23 janvier dernier.

Pour l'année 2017/2018 l'école compte 61 élèves dont 4 maisnilois.

L'équilibre financier de l'école est fragile et l'association souhaite accentuer la communication dans les écoles des villages voisins et à l'occasion des forums des associations qui se tiennent en Septembre pour arriver à avoir 15 nouveaux élèves par an.

Un projet autour du centenaire de l'armistice est envisagé en Novembre prochain.

Office du Tourisme de Weppes

Madame Catherine HERMANT sera présente le 24 mars à l'Assemblée Générale pour l'élection d'un nouveau Président. Elle propose de maintenir en 2018 la subvention versée par la Commune. Une délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil pour pouvoir signer la convention.

Pour les années suivantes, le Conseil Municipal reverra sa position en fonction de l'évolution de l'OTW et des orientations touristiques et attractives de la MEL.

Concert « Les Chœurs de l'Opéra »

Madame Catherine HERMANT rappelle que ce spectacle est prévu le vendredi 8 juin 2018.

Une action de sensibilisation peut être organisée en amont, 4 à 5 semaines avant le concert, avec un intervenant professionnel. Plusieurs pôles d'actions peuvent être retenus : Chorale, initiation au chant, atelier de pratique vocale... Madame Catherine HERMANT y est favorable dans la mesure où cette action serait une « publicité » supplémentaire.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'action de sensibilisation qui sera organisée avec la Commune d'Escobecques.

Médiathèques

En 2017, moins de lecteurs étaient inscrits mais il y a eu plus de prêts que pour l'année 2016. Un tiers des adhérents n'est pas maisnilois, ce qui traduit l'attractivité de la médiathèque de la Commune.

Madame Catherine HERMANT rappelle les activités régulières de la médiathèque :

- un temps prévu chaque semaine à la médiathèque pour les élèves de l'école,
- l'heure du conte
- le book club (activité d'incitation à la lecture)

auxquelles il faut ajouter des activités ponctuelles.

Un projet d'accueil des enfants participant aux loisirs des petites vacances scolaires sera mis en place dès les petites vacances de Février.

Une fête de la médiathèque sera organisée un samedi matin en Avril 2018 pour favoriser la découverte de la médiathèque.

Un projet en partenariat avec les bénévoles est en cours d'étude également avec une exposition d'aquarelles et des séances d'initiation à l'aquarelle dispensées par une bénévole. Monsieur le Maire précise qu'il faudra un budget spécifique pour la réalisation de ces opérations.

Madame Catherine HERMANT précise que pour remercier les bénévoles, une visite guidée de la galerie du temps au Louvre Lens sera organisée. Le coût de 150 € sera à budgétiser également.

Bibliothèque en fêtes

Cet évènement est organisé par la Médiathèque du Nord qui a contacté le réseau des Weppes pour une animation autour du numérique. Le Maisnil aurait des jeux vidéo prêtés par la MDN. La nuit des bibliothèques est fixée au 13 octobre avec une initiation au goût.

Braderie de vêtements

Madame Catherine HERMANT a reçu une demande d'un maisnilois pour organiser une braderie de vêtements. Après discussion, le Conseil Municipal n'y est pas favorable.

4° - Commission Urbanisme

Zone réservée

Monsieur le Maire a organisé une rencontre le mardi 30 janvier dernier avec Maitre CHOMBART et la famille DEVROUTE en présence de Madame Catherine HERMANT et Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN concernant la zone réservée au PLU de la Commune. Une réunion avec l'ensemble du Conseil Municipal sera programmée sans doute le 20 mars prochain, en fin de Conseil Municipal si l'ordre du jour n'est pas trop chargé, pour entamer une discussion sur l'aménagement à envisager.

PLU de la Commune

Suite au départ de Monsieur Marc-Philippe DAUBRESSE, un nouveau/nouvelle Vice-Président(e) chargé de l'urbanisme sera élu(e) lors du conseil métropolitain du vendredi 23 février 2018.

Madame Alice DUPONT-PERARD, urbaniste conseil dédiée à la gestion des PLU communaux des Weppes a intégré les services de la MEL le 15 février dernier.

La MEL devrait nous faire part de la méthode proposée et du calendrier très prochainement pour engager rapidement les travaux de révision du PLU de Le Maisnil.

5° - Commission Travaux

Monsieur Didier DUQUESNE fixe une réunion le mardi 27 février à 20h15 en Mairie pour faire le point et chiffrer les travaux à réaliser en 2018. Mesdames Catherine CHARLOT, Vincente GAUTIER et Valérie JACINTO souhaitent participer également à cette rencontre.

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN fait le point sur les mesures de dératisation prises fin Décembre 2017. Les blocs sont consommés et seront renouvelés d'ici la fin du mois par les agents ; Monsieur DE BEURMANN prévoit ensuite une deuxième campagne de dératisation cet automne.

Messieurs DUQUESNE et DE BEURMANN insistent sur le travail important réalisé cet automne par les agents techniques : à la Mairie avec la réfection de la cage d'escalier et les finitions des sanitaires et aux espaces verts.

6° - Commission Environnement

En l'absence de Monsieur Damien WICQUART, Madame Valérie JACINTO indique qu'il n'a pas été prévu de marché aux fleurs cette année pour des raisons de dates.

L'ensemble du Conseil Municipal est favorable au maintien du marché aux fleurs même si la date est difficile à programmer.

Monsieur le Maire demande à ce que la commission se réunisse pour le fleurissement de la Commune et les dépenses à budgétiser

7° - Commission Communication

Bulletin intermédiaire

La commission décide de préparer un bulletin intermédiaire même s'il n'y a pas un « gros » dossier à présenter ce semestre. L'impression est prévue le 26 mars pour une distribution le 30 mars.

Une réunion préparatoire est fixée au jeudi 1^{er} mars aux Merlettes.

Page Facebook

Monsieur Yves-Bernard DE BEURMANN présente la possibilité pour la Commune d'ouvrir une page Facebook communale en lien avec la gendarmerie.

Après discussion, la gestion paraissant lourde et le dispositif peu adapté à la Commune, L'ensemble du Conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette proposition.

VI – INFORMATION SUR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Délégation Territoriale Expérimentale

Une rencontre s'est tenue à Bois Grenier le mercredi 24 janvier concernant une délégation expérimentale dans les Weppes pour 8 communes dont Le Maisnil, Radinghem, Bois-Grenier/

Armentières, Houplines, Erquinghem/Lys, La Chapelle d'Armentières, Frelinghien pour tester pendant 9 mois un service de proximité avec les habitants.

Voirie

Les services de l'UTML ont rencontré Monsieur le Maire le 30 janvier dernier.

Les travaux de requalification de la RD 141 ne vont pas concerner la Commune de Le Maisnil.

Les travaux du parking et d'aménagement de la rue de l'Eglise sont programmés à partir de 2020.

Le plateau de la rue de la Fêterie, rue des Hallots, rue du Pic Epeiche sera mis en place au Printemps 2018.

Assainissement

La MEL a programmé en fin d'année 2018 les deux phases d'assainissement collectif qui restent à mettre en place sur Le Maisnil.

Concernant l'assainissement individuel, une rencontre avec le SPANC (Système d'assainissement non collectif) a eu lieu en Mairie le lundi 19 février. Les services de la MEL vont systématiser les vérifications des systèmes des particuliers. Monsieur le Maire rappelle que les contrôles sont obligatoires depuis une dizaine d'années et qu'il existe, éventuellement et sous conditions, des aides pour la mise en conformité des installations.

Plan RIS

La MEL prévoit d'implanter à Le Maisnil un panneau d'informations, comme il en existe dans chaque commune de la MEL.

VII – QUESTIONS DIVERSES

Vidéo surveillance

Une rencontre a été organisée le mercredi 14 février à Radinghem avec les services de la MEL pour la mise en place de caméras de surveillance. Cette opération peut être mutualisée avec plusieurs communes et subventionnée à hauteur de 50 % du coût de l'installation. Les travaux et l'équipement sont chiffrés entre 50 000 et 70 000 € auxquels il faut ajouter des frais d'étude qui sont chiffrés entre 6 000 et 8000 € en fonction du nombre de caméras installées.

L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour poursuivre l'étude et les travaux de mise en place de la vidéo surveillance.

Visite de la « Ferme Lutun »

Le samedi 17 février, Monsieur le Maire a réuni l'ensemble du Conseil Municipal pour visiter les locaux. Il indique qu'une réunion de travail sera dédiée à la réhabilitation de la ferme. Les plans seront transmis à chaque membre et Monsieur le Maire invite chacun à transmettre via le secrétariat ses réflexions d'aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quinze minutes.